



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-153 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Cuisine centrale - Fournitures de repas - Tarifs 2018

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La cuisine centrale assure la fabrication et la fourniture de repas à certains services municipaux de la Ville et du CCAS.

Il convient de fixer pour 2018 de nouveaux tarifs qui permettront d'équilibrer ce budget annexe.

Il est précisé que ces tarifs sont ceux qui sont facturés aux services municipaux par la cuisine centrale et non les tarifs appliqués aux usagers qui sont fixés par chacun des services (Foyer-résidence Pierre-Blanche, crèches, service du portage à domicile...)

Ils augmentent de 1 %.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

- De fixer les tarifs suivants de vente de repas à compter du 01/01/2018 :

	Tarifs 2018
Repas complet	6.83 €
Repas Semi Complet (plat unique + entrée ou dessert)	5.66 €
Service des repas à domicile (Comité de solidarité et CCAS)	6.76 €
Repas exceptionnels	Selon devis
Repas journée complète EHPAD (petit déjeuner + déjeuner + dîner)	11.78 €
Repas complet personnel communal	6.83 €
Plat unique personnel communal (délibération du 05/11/1998)	3.73 €
Complément plat unique personnel communal (délibération du 20/12/2000)	1.06 €
Repas des crèches (repas+goûter)	3.82 €

- D'affecter la recette au Budget Annexe Restauration - Article 7018 "Vente de repas".

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 POUR - 6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, N. CHARLETY, A. GERVASI, J.L. BALLY, L. TRICOLI, R. REVIL)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN